

SEANCE DU 09 MARS 2015 A 19H00

Sous la présidence de Mr Christophe BAUDRY, Maire de la commune
Sont présents : MM BAUDRY-GOURON- BASILE –BRIAND- MENIER- HOURDOU-FOUSSARD- PION- VILLEMAINE-JACQUELIN-. MMES -BRUNET BREYAUT- COMBREAU- LOUP.

Absent: MM ALLIET et LASSIER

Procurations : M. ALLIET à MME COMBREAU, Mr LASSIER à Mr BAUDRY

I- REDUCTION SUBVENTIONS 2015 :

ADMR Ile-Bouchard	- 250
ASSAD Ile-Bouchard	- 250
Croix Rouge Française	- 50
TOTAL :	- 550

La commune ne versera pas les subventions susnommées.

Cependant, une subvention de 550€ sera prévue au budget 2015 pour le CCAS pour honorer ces 3 subventions à caractère social.

VOIRIE AMENAGEMENT CENTRE-BOURG- 2^{ème} TRANCHE

Mr le maire présente au conseil municipal le projet et le chiffrage de la deuxième tranche des travaux d'aménagement du centre-bourg sur la RD n°21.

Le coût total estimé de ces travaux de sécurisation s'élève à 66 241.00€ HT, soit 79 489.20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet pour une réalisation en 2015.

Il prévoit le financement suivant :

Amendes de police : 16 560.25€

CDDS : 20 296.00€

Autofinancement : 42 632.95€

Il charge Mr le maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire dans le cadre des amendes de police pour un financement à hauteur de 25% soit 16 560.25€.

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE

Mr le maire présente l'offre de MECA JCA pour l'achat d'une tondeuse autoportée de marque KUBOTA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'offre de MECA JCA et décide d'acquérir la tondeuse autoportée d'un coût de 13 896€ HT, soit 16 675.20€ TTC. Afin d'alléger le budget communal, le conseil municipal décide de financer cette acquisition par un prêt AGILOR sur 3 ans dont la 1^{ère} échéance sera à 1 mois après la livraison. Les 2^{ème} et 3^{ème} échéances seront en 2016 et 2017.

TAUX D'IMPOSITION 2015

Considérant que le taux de la TFNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la TH, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % les impôts locaux.

Après augmentation de 1 % ils s'élèveront à :

Taxe d'habitation : 7.91%

Taxe Foncier Bâti : 12,03%

Taxe Foncier Non Bâti : 37,88 %

Mr le Maire est chargé d'aviser les services fiscaux.

DEVIS SA HEGRON- Entretien voirie 2015

Mr le Maire présente au conseil municipal le devis de la SA HEGRON pour les travaux d'entretien de voirie 2015, arrêtés par la commission.

Le devis s'élève à 32 022.00€ HT soit 38 426.40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la SA HEGRON et décide de faire réaliser les travaux d'entretien vus par la commission des chemins.

Le conseil municipal décide que le budget entretien voirie et fournitures de voirie 2015 sera globalement limité à 50 000€.

DEVIS CHAUFFAGES EGLISE

Mr le maire présente le devis d'Eric GAILLARD pour le remplacement de 2 chauffages à l'église. Cette offre de prix s'élève à 592.51 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis d'Eric GAILLARD et décide de lui confier les travaux.

ENCOMBRANTS MR BOURRÉE

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a adressé une mise en demeure le 10 février dernier à Mr Bourrée afin qu'il enlève tous les encombrants polluants jonchant son étang, situé entre le vieux château de Cravant et le manoir de La Tesserie.

Ce déblaiement devait être fait avant le 12 mars 2015. Il était précisé que passé cette date la commune ferait évacuer les encombrants polluants et facturerait le temps à Mr Bourrée.

Le conseil municipal approuve et autorise Mr le maire à recouvrer la somme due pour le déblaiement des encombrants.

REPLACEMENT DES CANDÉLABRES

Mr le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la réunion du 03 novembre 2014 il avait été décidé de demander au SIEIL de chiffrer le montant des travaux pour le remplacement des anciens candélabres dont les lampes sont obsolètes et énergivores, de la salle des fêtes à l'entrée de la résidence des Bertinières.

Mr le maire ayant reçu le chiffrage estimatif du SIEIL le présente au conseil municipal.

Le coût total est estimé à **21 678.42 NET** (TVA prise en charge par le SIEIL).

Après avoir pris connaissance de l'estimatif du SIEIL, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager ces travaux de remplacement de candélabres.

Mr le Maire est chargé d'aviser Mr le Président du SIEIL de cette décision.

VOIRIE AMENAGEMENT CENTRE-BOURG- 2^{ème} TRANCHE

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Vu le Code des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.1111-2, L.1111-3, L.1111-4, L.1111-10, L.3232-1 et L.3233-1.

Vu le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire tel que voté par l'Assemblée départementale.

Vu le Contrat Départemental de Développement Solidaire.

Conformément au Contrat Départemental de Développement Solidaire qui se rapporte à notre territoire, Mr le Maire propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2015 du projet d'aménagement et de sécurisation du centre-bourg- 2^{ème} tranche, dont la commune de CRAVANT LES COTEAUX assure la maîtrise d'œuvre, au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à l'opération susvisée.

Mr le maire propose :

- d'approuver son plan de financement,
 - Amendes de police : 16 560.25€
 - CDDS : 20 296.00€
 - Autofinancement : 42 632.95€
- de solliciter auprès du Conseil général une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de 20 296€
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Questions diverses

- 1) Location gratuite de la salle des fêtes pour les candidats aux élections départementales

- 2) Réunion PLUi le 17 mars 2015 à 18h au cube
- 3) Réunion Pays du chinonais le 20 mars à 14h00 dans les locaux de l'ONF, Mr Foussard y participera
- 4) Mr Jacquelin demande si la commune disposerait d'un terrain pour Mr Boutin, paysagiste, afin qu'il y fasse un dépôt de déchets verts et de copeaux. La commune ne dispose pas de terrain dans l'immédiat.
- 5) Le conseil établit les factions de tenue du bureau de vote pour le scrutin des 22 et 29 mars 2015.
- 6) Numérotation des rues : Mr Basile présente un résumé du travail réalisé par la commission pour la numérotation des rues.

Prochaines séances du conseil municipal : lundi 4 mai 2015 à 19h puis le lundi 8 juin 2015 à 19h.